

LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU INTERNATIONAL

DE

L'UNION POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

4^e VOLUME

ANNÉE 1888

TABLE DES MATIÈRES

Pages	Pages		
A ccession à l'Union des colonies néerlandaises des Indes orientales	93	B elgique. Lettre de —	98
A frique. République Sud-Africaine. Loi sur les brevets	9	— Classe internationale du Génie industriel dans le Grand Concours de Bruxelles	17
A llemande. Statistique. Chances d'obtention de brevets, d'oppositions et de recours	67	B ibliographie. Publications périodiques :	
— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	142	10, 20, 31, 42, 54, 68, 80, 93, 108, 118, 130, 144	144
— <i>Jurisprudence</i> . Marque de fabrique. Effacement d'une marque contrefaite	51	— <i>Leitfaden für Erfinder und Patentinhaber</i> , par J. Brandt et G. W. Nawrocki	10
— Concurrence déloyale. Application en Alsace des dispositions y relatives du code Napoléon	77	— Législation sur les brevets d'invention dans l'Amérique latine, par Jules Géraud	10
— Brevet pour un procédé chimique. Produit fabriqué au moyen de ce procédé. Contrefaçon	77	— <i>Die Zucker-Strontian-Patente</i> , dargestellt aus dem Gesichtspunkte einer Abänderung der deutschen Patent-Gesetzgebung, par August Klein	118
— Marque de fabrique étrangère. Absence de convention entre l'— et le pays d'origine. Marque déposée par l'agent du propriétaire étranger. Effets de ce dépôt	93	— <i>Le privative industriali</i> , par le Dr Francesco Cottarelli	130
— Lettres d'—	62, 88	— <i>Information on the patent law of Great-Britain, Ireland and the Isle of Man</i> , par W. Fairburn Hart	144
— Propositions de la Commission d'enquête relatives à la délivrance de brevets aux étrangers	1	B résil. Loi N° 3346 établissant des règles pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, du 14 octobre 1887	96
A mérique. Unification des lois sur la propriété intellectuelle dans tout le continent américain	65	B revets d'invention. <i>Afrique</i> . République Sud-Africaine. Loi sur les —	9
A utriche-Hongrie. <i>Jurisprudence</i> . Saisie de marchandises portant des marques contrefaites	141	— <i>Allemagne</i> . Propositions de la Commission d'enquête allemande relatives à la délivrance de — aux étrangers	1
— Réforme de la législation sur les brevets	18	— <i>Autriche-Hongrie</i> . Réforme de la législation sur les —	18
— Législation sur la propriété industrielle	143	— <i>Danemark</i> . Nouvelle législation sur les —	144
B elgique. Arrêté assurant l'application de l'article 11 de la Convention internationale du 20 mars 1883 aux produits qui figureront au Grand Concours international des sciences et de l'industrie de Bruxelles, du 24 avril 1888	57	— <i>Espagne</i> . Décret royal établissant des règles pour l'application aux provinces d'outre-mer de la loi du 30 juillet 1878 sur les —, du 14 mai 1880	2
— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	47	— — Décret royal édictant de nouvelles dispositions pour la meilleure exécution de la loi du 30 juillet 1878 relative à la concession de —, du 2 août 1886	3
— <i>Jurisprudence</i> . Nom, portrait, titre. Dépôt inutile. Conditions pour qu'un nom tombe dans le domaine public	6	— — Décret royal supprimant le Conservatoire des arts et créant à sa place la Direction des —, des marques et de l'industrie, du 30 juillet 1887	3
— — Brevet d'invention. Étranger. Domicile élu. Action en nullité. Assignation	40	— — Décret royal supprimant le Bureau spécial des — et des marques de fabrique, du 11 juillet 1888	113
— — Non commercial. Usurpation commise au détriment d'une maison française	48	— — Projet de loi sur les —	79, 95
— — Caution <i>judicatum solvi</i> . Étranger ressortissant à l'Union	63	— <i>États-Unis</i> . Rapport du Commissaire des — sur l'exercice de 1887	40
— — Droit commercial. Étiquettes. Contrefaçon. Dessin industriel. Incompétence du juge civil	76	— — Propositions tendant à modifier la législation sur les —	28, 51
— — Marque de fabrique. Objets fabriqués à l'étranger. Marque apposée illicitement à l'étranger au moyen d'un poinçon reçu du titulaire. Non-contrefaçon	90	— — Modifications législatives proposées par le Commissaire des —	33, 43
— — Brevet d'invention. Usurpation d'invention. Brevet indu. Subrogation. Confusion de deux brevets	128	— — Demandes de — déposées sous le régime de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle	125
— — Droit commercial. I. Marque de fabrique et de commerce. Dépôt. Éléments non compris dans l'acte de dépôt. Contrefaçon. Absence d'action en dommages-intérêts. II. Dénomination du produit. <i>Antipyrin</i> . Emploi antérieur au dépôt. Droit de l'inventeur pour les usurpations postérieures	138	— — Cour d'appel pour affaires de —	129
		— — <i>Grande-Bretagne</i> . Règlement sur les — (arrangements internationaux et coloniaux), du 15 mai 1888	85
		— — <i>Inde britannique</i> . Nouvelle loi sur les —	54, 66
		— — <i>Italie</i> . Circulaire du Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce aux préfectures et sous-préfectures du royaume, concernant le droit de timbre dû pour les demandes de priviléges industriels (—) et les procès-verbaux y relatifs, du 30 avril 1888	58
		— — <i>Suisse</i> . Loi fédérale sur les —, du 29 juin 1888	71

	Pages	Pages	
Brevets d'invention. Suisse. Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 29 juin 1888 sur les —, du 12 octobre 1888	121	déterminant la manière en laquelle sa transmission doit être constatée, du 11 avril 1858.	135
— — Arrêté du Conseil fédéral concernant la preuve de l'existence des modèles à fournir pour l'obtention de —, du 26 octobre 1888	124	— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	90
— — Projet de loi sur les —	18	— Protection temporaire accordée aux inventions brevetables figurant à l'exposition internationale de Barcelone	125, 135
— — La loi sur les —	41	— Lettres d'—	39, 125
— — La loi sur les — devant les Chambres fédérales	81	— Projet de loi sur les brevets d'invention	79, 95
— — L'exploitation obligatoire des —	55	— Revision de la législation sur les marques de fabrique	129
Bureau international	9	États-Unis. Statistique de la propriété industrielle pour 1887	67
C hine. Contrefaçon de marques de fabrique	19	— Statistique. Résumé des opérations du Bureau des brevets pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1888	114
Convention internationale du 20 mars 1883. Formalités relatives à l'article 4 de la —	119	— Rapport du Commissaire des brevets sur l'exercice 1887	40
— Encore quelques remarques sur l'article 4 de la —	131	— Données extraites du rapport du Commissaire des brevets sur l'année 1887	46
Correspondances d'Allemagne	62, 88	Jurisprudence. Brevet d'invention pour machine. Non-revendication des droits concernant le procédé. Abandon du procédé au domaine public. Vente de machines défectueuses. Usage public	15
— de Belgique	98	— Décision de la Cour suprême dans l'affaire du téléphone Bell	49
— d'Espagne	39, 125	— Brevet d'invention. Contrefaçon. Fixation des dommages-intérêts	64
— des États-Unis	126	— Brevet d'invention. Usage public de l'objet inventé pendant plus de deux ans avant la demande de brevet. Usage fait de cet objet dans un but expérimental.	90
— de France	58, 101, 135	— Verre cannelé. Invention consistant dans la forme donnée à un produit. Invention brevetable ou dessin industriel ?	91
— de Grande-Bretagne.	60, 103, 137	— Collision entre brevets. Demande d'antidater une invention. Preuve concernant la date d'une invention faite à l'étranger.	105
— d'Italie	74	— Demandes de brevets pour un procédé et pour l'appareil destiné à l'appliquer. Demande de brevet formée par un tiers pour un appareil semblable. Délivrance du brevet maintenue en suspens par l'examinateur	114
— des Pays-Bas.	86	— Lettre des —	126
D anemark. Nouvelle législation sur les brevets	144	— Propositions tendant à modifier la législation sur les brevets	28, 51
Dessins et modèles industriels. Grande-Bretagne. L'enquête anglaise relative aux marques de fabrique et aux —	69	— Modifications législatives proposées par le Commissaire des brevets	33, 43
— Suisse. Projet de loi sur les —	53	— Demandes de brevets déposées sous le régime de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle	125
E spagne. Décret royal établissant des règles pour l'application aux provinces d'outre-mer de la loi du 30 juillet 1878 sur les brevets d'invention, du 14 mai 1880	2	— Cour d'appel pour affaires de brevets	129
— Décret royal édictant de nouvelles dispositions pour la meilleure exécution de la loi du 30 juillet 1878 relative à la concession de brevets d'invention, du 2 août 1886	3	Exceptions de bonne foi et d'usage personnel dans l'action en contrefaçon	11, 21
— Décret royal supprimant le Conservatoire des arts et créant à sa place la Direction des brevets, des marques et de l'industrie, du 30 juillet 1887	3		
— Décret royal supprimant le Bureau spécial des brevets d'invention et des marques de fabrique, du 11 juillet 1888	113		
— Décret royal relatif à la protection temporaire des inventions, marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels figurant aux expositions internationales, du 16 août 1888	113		
— Décret royal établissant les règles auxquelles doivent se soumettre les fabricants pour légitimer l'usage et la propriété des marques adoptées comme signes distinctifs des produits de leur industrie, du 20 novembre 1850	133		
— Décret royal prescrivant que les dépôts de marques de fabrique soient accompagnés de clichés, et déterminant la manière en laquelle les marques doivent être publiées, du 1 ^{er} septembre 1888	135		
— Ordonnance royale pour l'exécution du décret concernant la protection temporaire de la propriété industrielle pendant les expositions internationales, du 29 août 1888	114		
— Ordonnance royale prescrivant qu'il soit délivré un certificat pour chacune des marques demandées par les fabricants, chaque fois qu'il existera quelque différence entre elles, du 11 juillet 1851	134		
Espagne. Ordonnance royale déclarant que la propriété des marques de fabrique est assimilée à la propriété mobilière, et		Expositions. Belgique. Arrêté assurant l'application de l'article 11 de la Convention internationale du 20 mars 1883 aux produits qui figureront au Grand Concours international des sciences et de l'industrie de Bruxelles, du 24 avril 1888	57
		— Classe internationale du Génie industriel dans le Grand Concours de Bruxelles	17
		— Espagne. Décret royal relatif à la protection temporaire des inventions, marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels figurant aux — internationales, du 16 août 1888	113
		— Ordonnance royale pour l'exécution du décret concernant la protection temporaire de la propriété industrielle pendant les — internationales, du 29 août 1888	114
		— Protection temporaire accordée aux inventions brevetables figurant à l'Exposition internationale de Barcelone	125, 135
		— Grande-Bretagne. — de modèles d'inventions brevetées	65

Pages	Pages
F rance. Instruction arrêtée de concert, le 4 mars 1887, entre le Garde des sceaux, Ministre de la justice, et le Ministre du commerce et de l'industrie, pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857 et du décret du 26 juillet 1858, sur les marques de fabrique et de commerce	
83	27
— Statistique de la propriété industrielle pour 1886	
39	40
— — des dessins et modèles industriels	
78	
— — des marques de fabrique et de commerce déposées en 1887	
89	77
— Jurisprudence. Marque de fabrique. Dénomination. Attribution de propriété. Usage. Dépôt	
45	
— Marque de fabrique. Portrait du fabricant. Usage exclusif des marques à portrait dans une industrie	
16	
— Marque de fabrique. Loi du 23 juin 1857. Imitation frauduleuse	
27	
— Modèle de fabrique. Dépôt. Présomption de propriété. Prospectus. Concurrence déloyale. Qualité de breveté	
50	
— Nom patronymique. Propriété. Usage commercial et industriel. Jugement étranger. Exequatur. Offre. Non-acceptation	
64	
— Nom de localité. Fabrication à l'étranger. Négociant français. Maison de vente. Adresse	
65	
— Droit commercial. Enseigne. Usurpation. Confusion impossible. Action en concurrence déloyale. Absence de dommage. Non-fondement	
76	
— Marque de fabrique. Marque étrangère. Dépôt en —. Absence de dépôt à l'étranger. Convention du 20 mars 1883	
91	
— Non commercial. Usurpation. Produits fabriqués	
105	
— Marque de fabrique. Industrie différente : fils de lin et fils de coton. Indication sur des étiquettes d'un nom de ville n'ayant pas une réputation spéciale pour la fabrication d'un produit. Inapplication de la loi de 1824	
115, 127	
— Brevet d'invention. Contrefaçon. Confiscation. Bonne foi. Usage personnel	
139	
— Lettres de —	
58, 101, 135	
— Commission d'examen des inventions concernant l'armée	
9	
— Marque municipale lyonnaise pour soieries	
28, 52	
— Caisse nationale des inventions et des découvertes	
143	
G rande-Bretagne. Loi sur les marques de marchandises de 1887	
13, 23	
— Règlement sur les brevets (arrangements internationaux et coloniaux) du 15 mai 1888	
85	
— Règlement sur les marques de fabrique, du 15 juin 1888	
85	
— Règlement établi par les Commissaires des douanes en vertu de l'article 16 de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 1 ^{er} décembre 1887	
25	
— Ordonnance générale publiée par les Commissaires des douanes pour l'application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 22 décembre 1887	
36	
— Ordonnance générale publiée par les Commissaires des douanes concernant le traitement des boîtes de montres et des montres importées dans le Royaume-Uni, du 18 janvier 1888	
46	
— Statistique de la propriété industrielle pour 1886	
4, 18, 29	
— — de la propriété industrielle pour 1887	
47	
— — Fréquentation des salles de lecture du Bureau des brevets de 1855 à 1887	
40	
— Jurisprudence. Marque de commerce. Mots distincts et spéciaux. Emblème. Acte de 1875. Usage antérieur	
7	
— Brevet. Contrefaçon. Acquiescement du breveté. Tiers exploitant	
16	
— Marque de commerce. Nom. Fraude	
17	
G rande-Bretagne. <i>Jurisprudence</i> . Marque de fabrique. Contrefaçon. Fausses indications quant à la marchandise. Mots appartenant au domaine public. Marque enregistrée avec des blancs. Nom fictif	
	27
— — Marque de commerce. Dessin. Objet fabriqué. Représentation	
	40
— — Brevet d'invention. Violation du droit. Objections à la validité du brevet. Modifications entre la spécification provisoire et la spécification définitive	
	77
— — Brevet. Action en contrefaçon. Publication d'un extrait d'un brevet étranger concernant le même objet, dans un journal officiel étranger. Défaut de nouveauté	
	92
— — Oppositions faites à des demandes de brevets en vertu de l'article 11 de la loi de 1883	
	106
— — Marque de fabrique. Non-enregistrement d'éléments pouvant être enregistrés. Action en contrefaçon. Concurrence déloyale	
	129
— Lettres de —	
	60, 103, 137
— Application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises	
	29, 65, 79
— Exposition de modèles d'invention brevetées. Application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises	
	65
— Application, dans les colonies, de la loi de 1887 sur les marques de marchandises	
	93
— L'enquête anglaise relative aux marques de fabrique et aux dessins industriels	
	69
— Projet de révision de la loi anglaise de 1883 sur la propriété industrielle	
	111
I nde britannique. Nouvelle loi sur les brevets	
	54, 66
I ndes orientales. Accession à l'Union des colonies néerlandaises des —	
	93
I nvention oubliée, Une	
	35
I talie. Circulaire du Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce aux préfectures et sous-préfectures du royaume, concernant le droit de timbre dû pour les demandes de priviléges industriels (brevets d'invention) et les procès-verbaux y relatifs, du 30 avril 1888	
	58
— Statistique de la propriété industrielle pour 1886	
	39
— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	
	47
— Jurisprudence. Marques de fabrique. Contrefaçon. Marques étrangères. Dépôt en —. Articles 8 et 9 de la loi du 30 août 1868 sur les marques de fabrique	
	140
— Lettre d' —	
	74
— Modifications survenues dans l'organe officiel de l'Administration italienne	
	93
— Création d'une Société italienne pour la protection de la propriété industrielle et des marques de fabrique	
	93
J urisprudence. <i>Allemagne</i> . Marque de fabrique. Effacement d'une marque contrefaite	
	51
— — Concurrence déloyale. Application, en Alsace, des dispositions y relatives du code Napoléon	
	77
— — Brevet pour un procédé chimique. Produit fabriqué au moyen de ce procédé. Contrefaçon	
	77
— — Marque de fabrique étrangère. Absence de convention entre l'Allemagne et le pays d'origine. Marque déposée par l'agent du propriétaire étranger. Effets de ce dépôt	
	93
— <i>Autriche-Hongrie</i> . Saisie de marchandises portant des marques contrefaites	
	141
— <i>Belgique</i> . Nom, portrait, titre. Dépôt inutile. Conditions pour qu'un nom tombe dans le domaine public	
	6

Pages	Pages		
Jurisprudence. Belgique. Brevet d'invention. Etranger. Domaine élu. Action en nullité. Assignation	40	Jurisprudence. France. Brevet d'invention. Contrefaçon. Confiscation. Bonne foi. Usage personnel	139
— — Nom commercial. Usurpation commise au détriment d'une maison française	48	— <i>Grande Bretagne.</i> Marque de commerce. Mots distincts et spéciaux. Emblème. Acte de 1875. Usage antérieur	7
— — Caution <i>judicatum solvi</i> Étranger ressortissant à l'Union	63	— — Brevet. Contrefaçon. Acquiescement du breveté. Tiers exploitant	16
— — Droit commercial. Étiquettes. Contrefaçon. Dessin industriel. Incompétence du juge civil	76	— — Marque de commerce. Nom. Fraude	17
— — Marque de fabrique. Objets fabriqués à l'étranger. Marque apposée illicitement à l'étranger au moyen d'un poinçon reçu du titulaire. Non-contrefaçon	90	— — Marque de fabrique. Contrefaçons. Fausses indications quant à la marchandise. Mots appartenant au domaine public. Marque enregistrée avec des blancs. Nom fictif	27
— — Brevet d'invention. Usurpation d'invention. Brevet indu. Subrogation. Confusion de deux brevets	128	— — Marque de commerce. Dessin. Objet fabriqué. Représentation	40
— — Droit commercial. Marque de fabrique et de commerce. Dépôt. Éléments non compris dans l'acte de dépôt. Contrefaçon. Absence d'action en dommages-intérêts. Dénomination du produit. <i>Antipyrin.</i> Emploi antérieur au dépôt. Droit de l'inventeur pour les usurpations postérieures.	138	— — Brevet d'invention. Violation du droit. Objections à la validité du brevet. Modifications entre la spécification provisoire et la spécification définitive	77
États-Unis. Brevet d'invention pour machine. Non revendication des droits concernant le procédé. Abandon du procédé au domaine public. Vente de machines défectueuses. Usage public	15	— — Brevet. Action en contrefaçon. Publication d'un extrait d'un brevet étranger, concernant le même objet, dans un journal officiel étranger. Défaut de nouveauté	92
— — Décision de la Cour suprême dans l'affaire du téléphone Bell.	49	— — Oppositions faites à des demandes de brevets en vertu de l'article 11 de la loi de 1883	106
— — Brevet d'invention. Contrefaçon. Fixation de dommages-intérêts	64	— — Marque de fabrique. Non-enregistrement d'éléments pouvant être enregistrés. Action en contrefaçon. Concurrence déloyale.	129
— — Brevet d'invention. Usage public de l'objet inventé pendant plus de deux ans avant la demande de brevet. Usage fait de cet objet dans un but expérimental	90	Italie. Marques de fabrique. Contrefaçons. Marques étrangères. Dépôt en Italie. Articles 8 et 9 de la loi du 30 août 1868 sur les marques de fabrique	140
— — Verre cannelé. Invention consistant dans la forme donnée à un produit. Invention brevetable ou dessin industriel ?	91	Suisse. Marque de fabrique française. Dénomination <i>Bougies de Lyon.</i> Convention franco-suisse du 23 février 1882. Convention internationale du 20 mars 1883 (art. 6)	7, 107
— — Collision entre brevets. Demande d'antidater une invention. Preuve concernant la date d'une invention faite à l'étranger.	105		
— — Demandes de brevets pour un procédé et pour l'appareil destiné à l'appliquer. Demande de brevet formée par un tiers pour un appareil semblable. Délivrance du brevet maintenue en suspens par l'examinateur	114		
France. Marque de fabrique. Dénomination. Attribution de propriété. Usage. Dépôt	15		
— — Marque de fabrique. Portrait du fabricant. Usage exclusif des marques à portrait dans une industrie.	16	Marques de fabrique et de commerce. Allemagne. Révision de la loi sur les —	41, 143
— — Marque de fabrique. Loi du 23 juin 1857. Imitation frauduleuse	27	Brésil. Loi N° 3346 établissant des règles pour l'enregistrement des —, du 14 octobre 1887	96
— — Modèle de fabrique. Dépôt. Présomption de propriété. Prospectus. Concurrence déloyale. Qualité de breveté	50	Chine. Contrefaçon de —	19
— — Nom patronymique. Propriété. Usage commercial et industriel. Jugement étranger. Exequatur. Offre. Non-acceptation	64	Espagne. Décret royal supprimant le Conservatoire des arts et créant à sa place la Direction des brevets, des — et de l'industrie, du 30 juillet 1887.	3
— — Nom de localité. Fabrication à l'étranger. Négociant français. Maison de vente. Adresse	65	— — Décret royal établissant les règles auxquelles doivent se soumettre les fabricants pour légitimer l'usage et la propriété des marques adoptées comme signes distinctifs des produits de leur industrie, du 20 novembre 1850	133
— — Droit commercial. Enseigne. Usurpation. Confusion impossible. Action en concurrence déloyale. Absence de dommage. Non-fondement	76	— — Décret royal prescrivant que les dépôts de — soient accompagnés de clichés, et déterminant la manière en laquelle les marques doivent être publiées, du 1 ^{er} septembre 1888	135
— — Marque de fabrique. Marque étrangère. Dépôt en France. Absence de dépôt à l'étranger. Convention du 20 mars 1883	91	— — Ordonnance royale prescrivant qu'il soit délivré un certificat pour chacune des marques demandées par les fabricants, chaque fois qu'il existera quelque différence entre elles, du 11 juillet 1851	134
— — Nom commercial. Usurpation. Produits fabriqués	105	— — Ordonnance royale déclarant que la propriété des — est assimilée à la propriété mobilière, et déterminant la manière en laquelle sa transmission doit être constatée, du 11 avril 1858.	135
— — Marque de fabrique. Industrie différente : fils de lin et fils de coton. Indication sur des étiquettes d'un nom de ville n'ayant pas une réputation spéciale pour la fabrication d'un produit. Inapplication de la loi de 1824	115, 127	— — Revision de la législation sur les —	129
		— — France. Instruction arrêtée de concert, le 4 mars 1887, entre le Garde des sceaux, Ministre de la justice, et le Ministre du commerce et de l'industrie, pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857, et du décret du 26 juillet 1858 sur les —	83
		— — Marque municipale lyonnaise pour soieries	28, 52

Pages	Pages		
Marques de fabrique et de commerce. Grande-Bretagne. Loi sur les marques de marchandises de 1887	13, 23	Statistique. Belgique. — de la propriété industrielle pour 1887	47
— — — Règlement sur les —, du 15 juin 1888	85	— <i>Espagne.</i> — de la propriété industrielle pour 1887	90
— — — Règlement établi par les Commissaires des douanes en vertu de l'article 16 de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 1 ^{er} décembre 1887	25	— <i>États-Unis.</i> — de la propriété industrielle pour 1887	67
— — — Ordinance générale publiée par les Commissaires des douanes pour l'application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 22 décembre 1887	36	— — — Données extraites du rapport du commissaire des brevets sur l'année 1887	46
— — — Ordinance générale publiée par les Commissaires des douanes concernant le traitement des boîtes de montre et des montres importées dans le Royaume-Uni, du 18 janvier 1888	46	— — — Résumé des opérations du bureau des brevets pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1888	114
— — — Application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises	29, 65, 79	— <i>France.</i> — de la propriété industrielle pour 1886	39
— — — Application, dans les colonies, de la loi de 1887 sur les marques de marchandises	93	— — — des dessins et modèles industriels	78
— — — L'enquête anglaise relative aux — et aux dessins industriels	69	— — — des marques de fabrique et de commerce déposées en 1887	89
Mexique. Revision de la législation sur les —	118	— <i>Grande-Bretagne.</i> — de la propriété industrielle pour 1886	4, 18, 29
Pays-Bas. Article 337 du code pénal, établissant des pénalités pour l'usurpation des noms, des raisons de commerce et des —	45	— — — de la propriété industrielle pour 1887	47
— — — Omission d'une formalité importante pour l'enregistrement des —	53	— — — Fréquentation des salles de lecture du bureau des brevets de 1855 à 1887	40
Mexique. Revision de la législation sur les marques de fabrique	118	Italie. — de la propriété individuelle pour 1886	39
Norvège. Statistique de la propriété industrielle pour 1887	47	— — — » » » » 1887	47
Pays-Bas. Article 337 du code pénal établissant des pénalités pour l'usurpation des noms, des raisons de commerce et des marques	45	Norvège. — » » » »	47
— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	47	Pays-Bas. — » » » »	47
— Lettre des —	86	Portugal. — » » » »	90
— Omission d'une formalité importante pour l'enregistrement des marques de fabrique	53	Serbie. — » » » »	47
— Accession des colonies néerlandaises des Indes orientales à l'Union de la propriété industrielle	93	Suède. — » » » »	90
Portugal. Statistique de la propriété industrielle pour 1887	90	Suisse. — » » » »	47
Serbie. Statistique de la propriété industrielle pour 1887	47	— — — Marques de fabrique et de commerce enregistrées jusqu'à la fin de 1887	110
Statistique générale de la propriété industrielle pour l'année 1886	68	Suède. Statistique de la propriété industrielle pour 1887	90
— <i>Allemagne.</i> — de la propriété industrielle pour 1887	142	Suisse. Loi fédérale sur les brevets d'invention, du 29 juin 1888	71
— — — Chances d'obtention de brevets, d'oppositions et de recours	67	— Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 29 juin 1888 sur les brevets d'invention, du 12 octobre 1888	121
		— Arrêté du Conseil fédéral concernant la preuve de l'existence des modèles à fournir pour l'obtention de brevets d'invention, du 26 octobre 1888	124
		— Statistique de la propriété industrielle pour 1887	47
		— » des marques de fabrique et de commerce enregistrées jusqu'à la fin de 1887	110
		— Jurisprudence. Marque de fabrique française. Dénomination <i>Bougies de Lyon.</i> Convention franco-suisse du 23 février 1882. Convention internationale du 20 mars 1883 (art. 6) 7, 107	
		— Projet de loi sur les brevets	18
		— La loi sur les brevets d'invention	41
		— La propriété industrielle devant les Chambres fédérales	80
		— La loi sur les brevets devant les Chambres fédérales	81
		— Projet de loi sur les dessins et modèles industriels	53
		— Lettre d'Allemagne. Remarques sur le projet de loi suisse sur les dessins et modèles industriels	62
		Tunisie. Législation sur la propriété industrielle.	18